



**RAPPORT SFCR**  
**Solvency & Financial**  
**Conditions Report**  
**2016**

# SOMMAIRE

## I. ACTIVITES ET RESULTATS

### I.1. Descriptif de l'entreprise

- Actionnariat
- Contrôle et audit
- Environnement économique
- Activités opérationnelles

### I.2. Performances techniques

- Souscription en promotion immobilière
- Souscription en maison individuelle
- Evolution de la sinistralité
- Réassurance
- Résultat technique

### I.3. Performances financières

### I.4. Performances des autres activités

## II. SYSTEME DE GOUVERNANCE

### II.1. Informations générales

- Organigramme
- Conseil de surveillance
- Directoire et direction générale
- Commission d'audit et des risques
- Commission des rémunérations
- Commission de politique financière
- Information sur les règles de rémunération des membres de l'organe administration

### II.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

- Gouvernance
- Gestion des risques et conformité
- Audit interne
- Actuariat

### II.3. Système de gestion des risques (ORSA)

- Promotion immobilière
- Maison individuelle
- ORSA

## **II.4. Système de contrôle interne**

- Cartographie
- Gestion des risque et conformité
- Dispositif de contrôle interne

## **II.5. Fonction d'audit interne**

## **II.6. Fonction actuarielle**

## **II.7. Type de fonctions et d'activités sous-traitées**

# **III. PROFIL DE RISQUE**

## **III.1. Risque de souscription**

- Risque de souscription
- Risque de dégradation
- Risque catastrophe

## **III.2. Risque de marché**

- Risque action
- Risque de spread
- Risque de change
- Risque de taux
- Risque de concentration
- Risque immobilier

## **III.3. Le risque crédit/défaut**

- Risque de liquidité

## **III.4. Risque opérationnel**

## **III.5. Exposition aux risques**

- Scénario 1 : Choc de sinistralité ;
- Scénario 2 : Développement non rentable ;
- Scénario 3 : Fréquence de sinistres moyens.

# **IV. VALORISATION**

## **IV.1. Actifs**

## **IV.2. Provisions techniques**

- Provisions de valeurs constatées pour 2016
- Méthodes et options retenues
- Meilleures estimations des engagements
- Calculs de la marge pour risque

### **IV.3. Autres passifs**

### **IV.4. Valorisation des impôts différés**

- Taux d'imposition retenu
- Calcul des assiettes et des impôts différés actifs

### **IV.5. Méthode de valorisation alternatives**

## **V. GESTION DU CAPITAL – EVALUATION DE LA SOLVABILITE**

### **V.1. Fonds propres**

### **V.2. SCR et MCR**

- Capacité d'absorption par les impôts différés
- Risque de souscription
- Risque de marché

### **V.3. Formule standard/Modèle interne**

### **V.4. Résultats de souscription**

# I. ACTIVITES ET RESULTATS

## I.1. Descriptif de l'entreprise

- Actionnariat
- Contrôle et audit
- Environnement économique
- Activités opérationnelles

## I.2. Performances techniques

- Souscription en promotion immobilière
- Souscription en maison individuelle
- Evolution de la sinistralité
- Réassurance
- Résultat technique

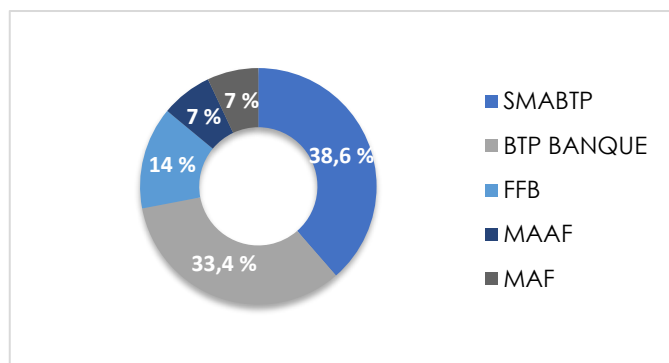
## I.3. Performances financières

## I.4. Performances des autres activités

## I.1. Description de l'entreprise

- CGI Bâtiment est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par le Code des Assurances au capital de 20 887 500 €uros dont le siège social est situé 6, rue La Pérouse à Paris 16<sup>ème</sup> ;
- Créée en 2000 par FFB, SMABTP et BTP Banque, elle fait suite à CGI FFB (Caisse de Garantie Immobilière de la Fédération Française du Bâtiment) créée en 1964. Elle a par la suite absorbé la société GFIM qui avait pour actionnaires les trois mutuelles : SMABTP, MAF, MAAF aujourd'hui à son capital ;
- Elle délivre principalement des garanties de livraison aux constructeurs de maisons individuelles et des garanties financières d'achèvement aux promoteurs. (Loi de 1990 - L. 261-1 et suivants CCH).

### ▪ Actionnariat



Il est issu de la filière bâtiment :

- **SMABTP**  
Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics, société d'assurances mutuelles à cotisations variables régie par le code des assurances, immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro 775 684 764 dont le siège est situé 114 avenue Emile Zola Paris 15e, assureur des professionnels du Bâtiment et des travaux publics, SMABTP répond aux besoins en assurance du secteur du bâtiment.
- **LA BANQUE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**  
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 63 000 000 €, ayant son siège social au 48, rue La Pérouse - CS 51686 - 75773 PARIS Cedex 16, BTP Banque est la banque spécialiste du financement de l'exploitation et de l'investissement des entreprises du BTP.
- **FFB - Fédération Française du Bâtiment**  
Union de syndicats, ayant son siège social au 33 avenue Kléber 75116 Paris, organisation syndicale patronale qui assure la défense de la profession auprès de l'administration, des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des acteurs de la construction.

- **MAAF**

Assurances, société d'assurances mutuelles immatriculée au registre du commerce de Niort sous le numéro 781 423 280 dont le siège social est à Chaban 79180 CHAURAY, mutuelle initialement réservée aux artisans qui a ensuite ouvert son sociétariat au grand public et diversifié ses offres d'assurance.

- **MAF**

Mutuelle d'Assurance des Architectes Français immatriculée sous le numéro Siren 784 647 389 dont le siège social est situé au 189 bd Malesherbes 75017 Paris qui assure les adhérents architectes et autres concepteurs.

- **Contrôle et audit**

L'autorité de contrôle chargée du contrôle financier de CGI Bâtiment est l'ACPR, 61 rue Taitbout Paris 9<sup>ème</sup>.

Les commissaires aux comptes de la société sont Ernst & Young Audit SA, 4 rue Auber Paris 9<sup>ème</sup> et commissaires aux comptes suppléant KPMG AUDIT FS 1, Immeuble La Palatin 3 cours du Triangle 92800 Puteaux.

- **Environnement économique**

Le secteur du bâtiment sort, depuis 2016, de la crise la plus longue et la plus profonde rencontrée depuis la seconde guerre mondiale. Après une chute de son activité de 20,6 % en volume entre la fin 2007 et la fin 2015, le secteur affiche une amorce de reprise en 2016, à + 1,7 %.

Le logement neuf constitue le principal vecteur de cette reprise, avec des mises en chantier en vive hausse de 12,1 %.

En 2016, 380 500 ouvertures de chantier de logements ont été comptabilisées (en date réelle estimée) pour la France et les DOM, dont 161 600 pour la maison individuelle, selon les données officielles. La tendance sur ce dernier segment (+ 8,3 %) qui est celui dans lequel opère principalement CGI Bâtiment semble toutefois sous-estimée car les ventes de maisons individuelles se sont vivement redressées depuis novembre 2014 et affichent un score de + 13,7 % sur 2015, puis encore de 19,5 % en 2016.

Trois facteurs principaux expliquent ce redressement :

- une dynamique socio-démographique lourde constante ou presque depuis le tournant des années 2000, qui alimente les besoins en logement, mais aussi en non résidentiel ;
- un contexte général, économique comme financier, qui s'est amélioré, accompagné d'un redressement du moral des acteurs et de leur capacité à se projeter dans l'avenir, donc à investir ;
- un environnement institutionnel qui s'est sensiblement amélioré depuis la fin 2014, notamment avec la mise en place du dispositif « Pinel » puis les deux réformes du PTZ d'août 2014 et de 2016, réintroduisant de véritables différés de remboursement pour les primo-accédants modestes et intermédiaires.

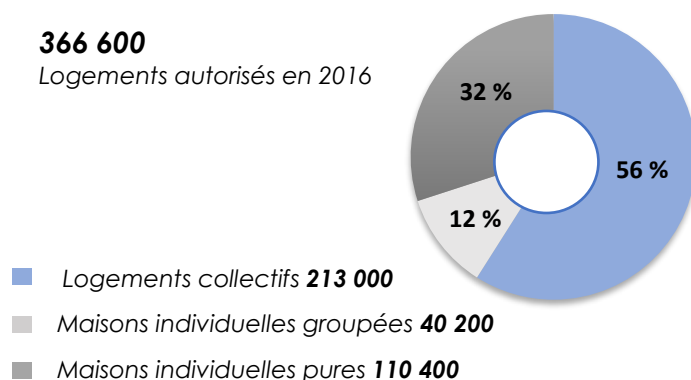
## Les autorisations de logements neufs avec création de surface en 2016

France Métropolitaine

(Permis de construire)

**366 600**

Logements autorisés en 2016



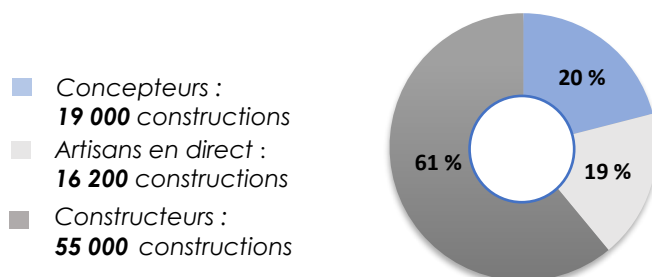
Source : SOes, Sit@del2 Source du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

## Part de marché maisons individuelles en secteurs diffus en 2016 – 37 %

(Maisons individuelles vendues)

**90 200**

Maisons Individuelles vendues



Sources Caron Marketing

### ▪ Activités opérationnelles

CGI Bâtiment possède une filiale à 100 %, Caron Marketing, SARL au Capital de 7 266, 45 euros, siège social 6 rue La Pérouse Paris 16<sup>ème</sup> et immatriculé au RCS Paris bureau d'études statistiques dédiée à l'analyse de la conjoncture des ventes en maisons individuelles et à diverses analyses sur le logement.

CGI BATIMENT exploite deux lignes d'activités France entière, elle offre des garanties financières dans le domaine de la promotion immobilière à 150 promoteurs pour, en moyenne, 10% de son chiffre d'affaires et garantit environ 750 constructeurs de Maison individuelle pour les 90% restant.

En promotion immobilière, CGIBAT délivre la garantie financière d'achèvement (GFA) aux promoteurs qui réalisent des opérations en VEFA, la garantie de bonne exécution (GBE) pour garantir les opérations réalisées en CPI ainsi que les garanties annexes afférentes à la réalisation d'opérations immobilières (garanties fiscales, datations, VRD...)



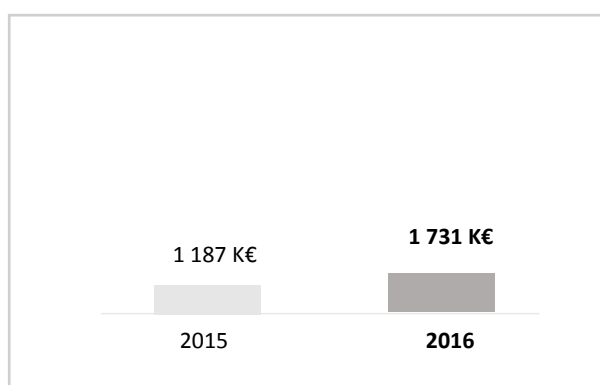
En Maisons individuelle elle offre la garantie de livraison à prix et délais convenu instituée par la loi de 1990 qui a rendu cette garantie obligatoire à tous les contrats de maison individuelle avec ou sans fourniture de plan.

## I.2. Performances techniques

### ▪ Souscription en Promotion Immobilière

#### **Primes nettes de commission émises en promotion immobilière :**

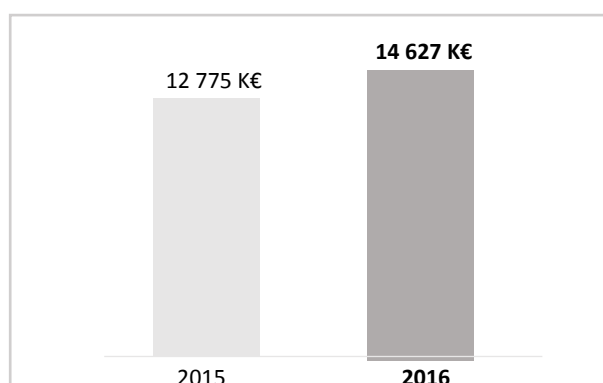
L'année 2016 se caractérise par une hausse des primes brutes émises de 48,8 % qui s'établit à **1 731 K**



### ▪ Souscription en Maison Individuelle

#### **Primes brutes émises en maison individuelle :**

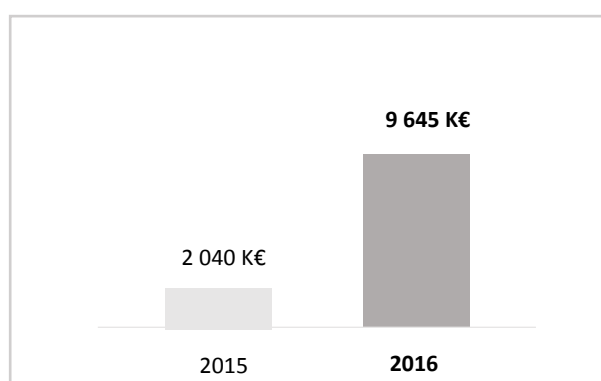
Elles s'élèvent à 14 627 millions d'euros, soit une hausse de 14,50 % par rapport à l'exercice précédent.



### ▪ Evolution de la sinistralité

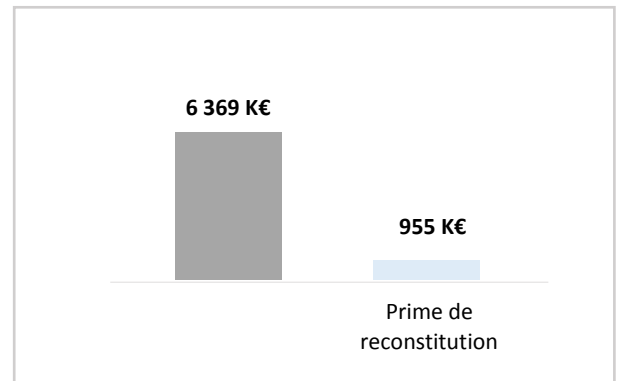
Outre la reprise économique sur les deux marchés de notre activité, l'exercice a été marqué par un sinistre d'importance bien que de faible fréquence. Il s'agit de la défaillance d'un constructeur de maisons individuelles.

#### **Evolution du coût des sinistres entre 2015 et 2016 (brut de recours bancaires et de réassurance (en K€) :**



- **Réassurance**

**Part de réassurance dans les coûts de sinistre**

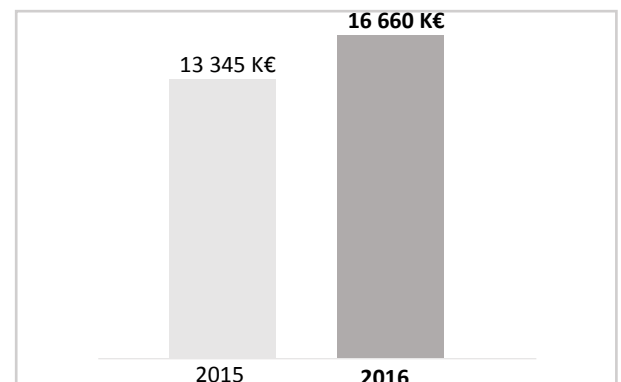


Nous partageons un traité de réassurance en co-cession avec notre actionnaire la SMABTP et une de ses filiales. Une 4<sup>ème</sup> tranche a été mise en place sur le traité 2017 qui permet de doubler la portée du traité.

- **Chiffres du Résultat technique**

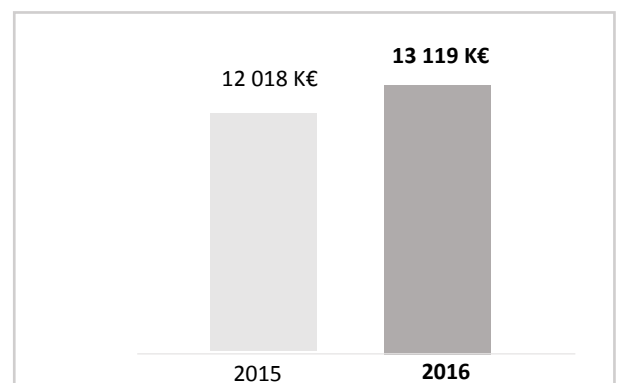
**Chiffre d'affaires :**

**16,6 millions d'euros au 31/12/2016 contre 14,3 M€ en 2015 soit : + 16,14 %**



**Primes acquises nettes de cession affectées à l'exercice :**

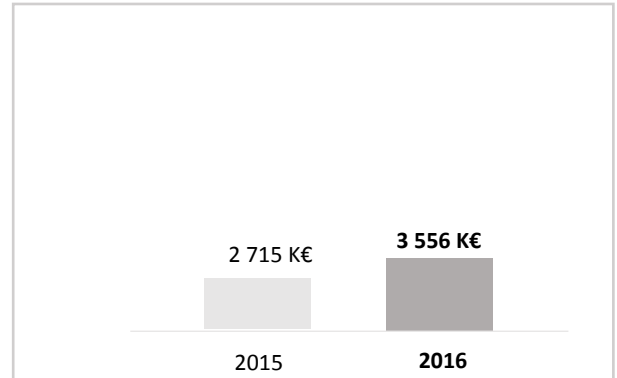
**+9,16 % par rapport à 2015**



**Charges de sinistres nettes de cession :**

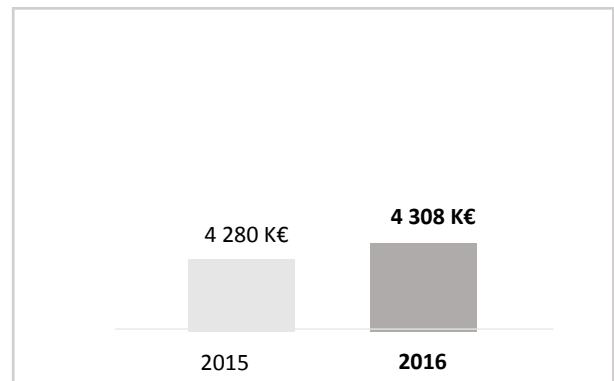
**+ 30,98 %** par rapport à 2015

*Y comprise la charge du sinistre nette de réassurance*



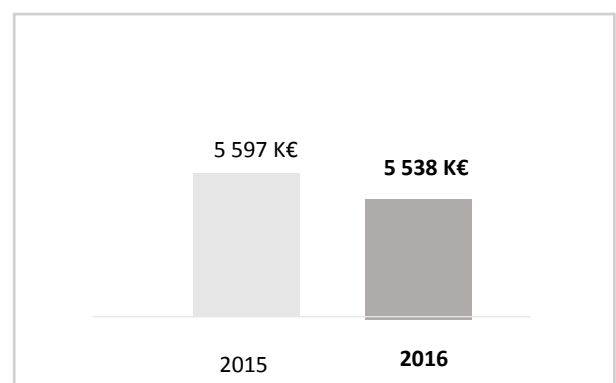
**Frais d'acquisition et d'administration :**

**+ 3,14 %** par rapport à 2015



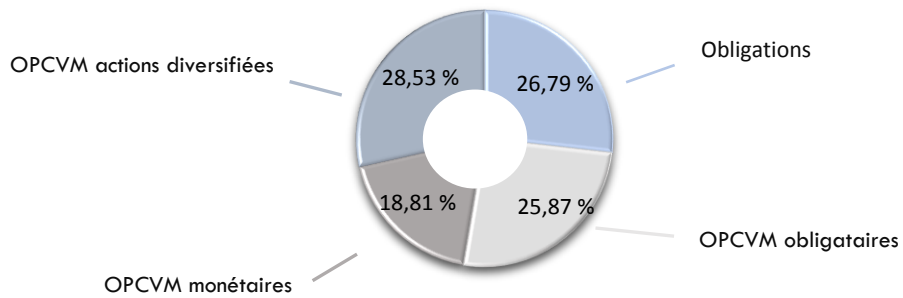
**Résultat technique :**

**- 4,47 %** par rapport à 2015



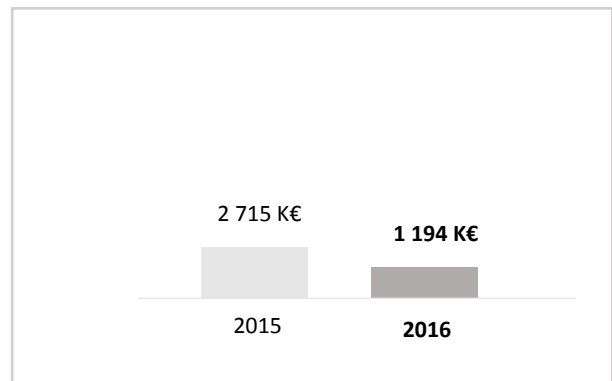
### I-3 Performances financières

Le Portefeuille s'élève à 79 715 K€ en valeur de réalisation au 31/12/2016 auquel il convient d'ajouter la trésorerie disponible sur les comptes bancaires qui s'élève à cette même date à 3 211 K€ ainsi qu'un compte à terme de 3 000 K€.



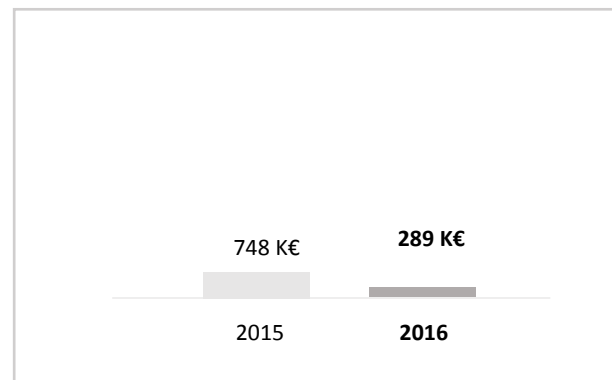
#### Produits des placements :

- 42,57 %



#### Charges des placements :

- 61,36 %



Le résultat financier ressort pour 2016 à **905 K€** et en diminution de - 32 % par rapport à 2015.

### I.4. Performances des autres activités

Sans objet.

## **II. SYSTEME DE GOUVERNANCE**

### **II.1. Informations générales**

- Organigramme
- Conseil de surveillance
- Directoire et direction générale
- Commission d'audit et des risques
- Commission des rémunérations
- Commission de politique financière
- Information sur les règles de rémunération des membres de l'organe administration

### **II.2. Exigences de compétence et d'honorabilité**

- Gouvernance
- Gestion des risques et conformité
- Audit interne
- Actuariat

### **II.3. Système de gestion des risques (ORSA)**

- Promotion immobilière
- Maison individuelle
- ORSA

### **II.4. Système de contrôle interne**

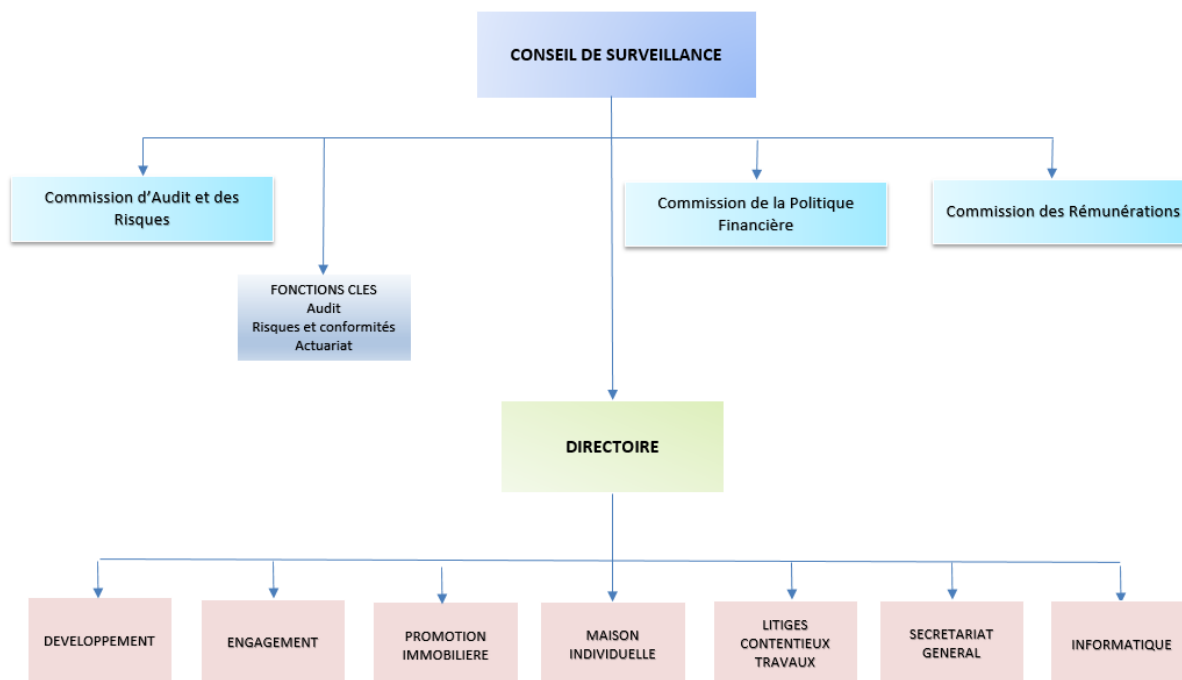
- Cartographie
- Gestion des risque et conformité
- Dispositif de contrôle interne

### **II.5. Fonction d'audit interne**

### **II.7. Type de fonctions et d'activités sous-traitées**

## II.1. Informations générales

### Organigramme de la société



### Conseil de Surveillance

#### Composition

Président : Jacques CHANUT (Président de la Fédération Française du Bâtiment)  
Vice-Président : Didier RIDORET (Président de SMABTP)

#### Mission

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. A ce titre, à toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire lui présente un rapport sur la marche des affaires sociales.

Par ailleurs, après la clôture de l'exercice, le conseil vérifie et contrôle les comptes établis par le Directoire ainsi que les comptes consolidés le cas échéant.

Chaque année, le conseil doit présenter à l'assemblée générale ordinaire un rapport contenant ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance s'est doté de trois commissions spécialisées chargées des questions qu'il soumet pour avis à leur examen. Il a fixé la composition et les attributions des commissions qui exercent leurs activités sous sa responsabilité et qui seront décrites ci-après.

#### ▪ **Directoire et Direction Générale**

##### Composition

Présidente : Marie-George DUBOST

Directeur général : Bernard COLOOS (Directeur des Affaires Economiques Financières et Internationales de la FFB) ;

##### Mission

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la Loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Le Directoire participe en outre aux travaux des différentes Commissions mises en place par le Conseil de Surveillance, la Commission d'Audit et des Risques et la Commission de la Politique Financière.

Les modalités d'exercice des fonctions de la Présidente du Directoire et du Directeur Général sont évoquées au Titre III - Article 13 des statuts. La Présidente du Directoire et le Directeur Général, dirigeants effectifs de l'entreprise, représentent la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général dispose d'un pouvoir de signature identique à celui de la Présidente du Directoire.

Le Directeur Général et la Présidente du Directoire sont invités aux réunions hebdomadaires des chefs de service, aux comités d'engagements, réunions juridiques et autres réunions organisés par les chefs de service.

Le Directoire assure la gestion courante de la société, il se réunit aussi souvent que nécessaire.

#### ▪ **Commission d'Audit et des Risques**

##### Composition

Président : Gérard FOHLEN-WEILL (Membre indépendant) ;

##### Mission

Cette commission est notamment chargée d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Elle se réunit au moins trois fois par an et chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal.

## ▪ **Commission des Rémunérations**

### Composition

Président : Jacques CHANUT (Président de la FFB) ;

### Mission :

Cette Commission a pour objet de faire des propositions au conseil de surveillance quant à la rémunération des membres du directoire ainsi que du président et du vice-président du Conseil de Surveillance et des membres des Commissions spécialisées.

## ▪ **Commission de la Politique Financière**

### Composition :

Président : Bertrand SABLIER, représentant permanent de la FFB ;

### Mission :

Cette commission analyse périodiquement le portefeuille de titres de CGI Bâtiment et formule avis et conseils en matière de stratégie des placements. Elle se réunit au minimum deux fois par an et ses avis sont suivis par le Directoire.

## ▪ **Information sur les règles de rémunération des membres de l'organe d'administration**

### Pour les membres du Conseil de Surveillance

La Commission Rémunérations, commission spécialisée du Conseil de Surveillance, détermine la rémunération du Président et du Vice-Président du Conseil de Surveillance. Cette rémunération ne comporte pas de partie variable.

Les autres membres du Conseil de Surveillance et les membres des commissions spécialisées perçoivent uniquement des jetons de présence dont l'enveloppe globale est proposée par la Commission Rémunérations et validée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les montants des jetons de présence sont identiques pour toutes les personnes concernées et doublés pour les Présidents des commissions spécialisées.

### Pour les membres du Directoire

La rémunération des membres du Directoire se compose uniquement d'une rémunération fixe mensuelle fixée par la Commission Rémunérations. En tant que mandataires sociaux, ils ne perçoivent ni intéressement, ni participation.

La Présidente du Directoire bénéficie également d'un contrat de travail. Au titre de ce contrat, sa rémunération est fixée par le Directoire.

La Commission Rémunérations instruit chaque année pour le compte du Conseil de Surveillance, à qui elle soumet ses propositions, l'examen de la révision de la rémunération brute annuelle des membres du Directoire.



La Commission Rémunérations, comme le Directoire, s'attachent à ce que les critères de rémunération retenus et l'évolution de celle-ci n'entraînent pas de prise de risque qui ne soit pas conforme et cohérente avec la politique des risques de la société et avec les objectifs des plans stratégiques : c'est au regard de ces critères et notamment de l'atteinte des objectifs dans un contexte de conjoncture et concurrence donné qu'est appréciée la performance de l'exercice.

### Pour les fonctions clés

Les responsables des fonctions clefs Risques et Conformité et Actuariat sont salariés.

Sous la responsabilité de la fonction clé Audit Interne dévolue à un membre du Conseil de Surveillance, les audits internes peuvent être sous-traités à un prestataire externe. Ses prestations sont rémunérées en fonction d'un contrat signé par la Présidente du Directoire et qui prévoit des versements forfaitaires calculés au temps passé.

## **II.2. Compétence et honorabilité**

### **▪ Gouvernance**

Conformément à la politique de compétence et honorabilité les membres des instances de gouvernance sont choisis en fonction de leurs compétences et de leur expertise dans les domaines d'activité de CGI Bâtiment.

- dans le domaine des assurances ;
- dans le domaine financier ;
- dans le domaine de la promotion et de la construction de maisons individuelles.

Leur connaissance des nouvelles règles de gestion mises en place par la directive Solvabilité 2 est actualisée dans le cadre des réunions du Conseil de Surveillance, du Directoire et de la Commission d'Audit et des Risques.

Chacun a remis à la société une déclaration sur l'honneur de non condamnation pénale, civile et administrative, leur interdisant de gérer, administrer ou diriger une personne morale.

### **Les fonctions clés**

En application de Solvabilité 2, les responsables des quatre fonctions clés de CGI Bâtiment ont été désignés et ont fait l'objet d'une notification auprès de l'ACPR.

### **▪ Gestion des Risques et Conformité**

L'objectif de cette fonction clé est d'assurer une détection efficace des risques par l'entreprise et leur bonne maîtrise (mise à jour de la cartographie, suivi des incidents, contrôle interne...). Concernant la conformité, il s'agit là de conseiller la gouvernance sur le bon respect des lois, règlements ...

## ▪ **Audit Interne**

L'audit doit permettre de vérifier l'efficacité des dispositifs, la bonne prise en compte des risques et l'efficacité des mesures qui limitent ces risques.

## ▪ **Actuariat**

Cette fonction doit garantir que les chiffres sont le reflet de l'activité de l'entreprise, notamment en matière d'évaluation des engagements (les provisions techniques) et de la solvabilité (MCR et SCR).

- Elle doit coordonner le calcul des provisions techniques. Cette évaluation repose sur la sinistralité observée, l'analyse effectuée par les actuaires, et les législations prudentielle et fiscale encadrant les niveaux de provisions ;
- Revoir les méthodologies et les modèles de calcul ;
- Analyser la suffisance et la qualité des données ;
- Comparer les modèles et les données empiriques ;
- Analyser la politique de souscription et la rentabilité ;
- Donner un avis sur l'adéquation des accords de réassurance.

Une déclaration de non condamnation et un extrait du casier judiciaire vierge ont été demandés pour les représentants de ces fonctions.

## **II-3 Système de gestion des risques - ORSA**

Les règles de souscription et de gestion des sinistres sont décrites dans des documents détaillés réactualisés en tant que de besoin chaque année et annexés au rapport du directoire sur le contrôle interne de CGI bâtiment. Outre les réunions périodiques internes de suivi qui assurent au plus grand nombre une connaissance actualisée de la situation du portefeuille et des événements marquants, des instances décisionnaires ont été mises en place pour la souscription et le renouvellement des garanties.

Des comités d'engagement permettent d'assurer le contrôle des risques.

Les processus opérationnels et transverses auxquels se rattachent les différents guides de gestion ont été identifiés dans le cadre d'une cartographie mise en place par CGI Bâtiment à compter de mai 2011, et qui permet d'apprécier les risques liés après prise en compte des actions de maîtrise utilisées. Ces travaux sont actualisés en permanence par le responsable Gestion des Risques et Conformité. Les aménagements successifs de cette cartographie, l'amélioration des processus et l'évolution des risques correspondants sont portés à la connaissance de la commission d'audit et des risques.

Outre les Comités d'engagement et de suivi des dossiers, la société a défini ses risques.

## ▪ ORSA

Le processus ORSA est mis en œuvre chaque année et fait l'objet d'un rapport détaillé envoyé au superviseur et validé par le Conseil de Surveillance. Le processus ORSA peut en outre être déclenché dans la perspective d'une baisse de fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR de plus de 10%.

Dans le cadre des projections annuelles effectuée sur un scénario central, trois autres scénarii défavorables sont testés pour évaluer les besoins en solvabilité, en choc de sinistralité, un choc de développement non rentable et un choc de forte fréquence de sinistres moyens en dessous du seuil de déclenchement de la réassurance.

La tolérance globale aux risques s'exprime par rapport à un ratio de couverture S2 fixé par le Conseil de Surveillance.

## II-4 Système de contrôle interne

### ▪ Cartographie

Dans le cadre du Pilier 2 de la directive européenne Solvabilité 2 du 22/04/2009 et des textes pris en France pour son application, CGI Bâtiment a mis en place en 2012, une cartographie des processus et des risques qui répond à la nécessité de disposer d'un outil permanent d'identification et d'évaluation des risques dans l'entreprise.

Chaque processus a été décrit et analysé et les risques opérationnels, ou externes à l'entreprise, ont été appréciés après prise en compte des actions de maîtrise utilisées.

Pour assurer un suivi permanent des risques et de la cartographie, une fiche d'incident a été mise en place, devant permettre :

- un traitement rapide des dysfonctionnements ;
- la prise en compte de ces derniers dans l'évolution de la cartographie ;
- et l'information de la Direction Générale.

### ▪ Gestion des Risques et Conformité

Les fonctions clés de gestion des risques et de contrôle de la conformité ont été confiées à un même responsable dont la mission consiste à mettre en place et gérer un dispositif opérationnel de gestion et de pilotage des risques auxquels la société est exposée.

### ▪ Dispositif de contrôle interne

Indépendamment des différents niveaux de contrôle mis en place à travers les réunions périodiques et les missions d'audit menées annuellement par SMABTP, le CREDIT COOPERATIF ou des intervenants extérieurs, CGI Bâtiment a délégué la fonction d'audit interne à un membre du Conseil de Surveillance.

Le dispositif de contrôle interne repose sur :

- Une bonne connaissance des risques auxquels elle est exposée et une évaluation cohérente de ses expositions :
  - ⇒ La fonction conformité permet d'avoir une vision d'ensemble sur les normes qui doivent être respectées pour pérenniser l'activité et préserver sa réputation ;
  - ⇒ Mise à jour régulière de la cartographie des risques permettant d'établir un diagnostic des risques, afin de les identifier, et mettre en place un plan d'action visant soit à les prévenir soit à la protéger des effets de leur réalisation éventuelle.
  
- Une gestion des risques réellement opérationnelle :
  - ⇒ L'organisation de CGI est décrite dans les politiques et déclinée dans les procédures opérationnelles de chaque service ;
  - ⇒ CGI met en place un contrôle interne pour lui permettre de s'assurer notamment de l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire.
  
- Une remontée des informations nécessaires et la capacité des instances responsables à prendre les décisions qui s'imposent :
  - ⇒ La remontée des informations s'effectue notamment via les fiches incidents indispensables pour le suivi et l'actualisation de nos risques ;
  - ⇒ Le conseil de Surveillance de CGI a créé des Commissions spécialisées lui permettant un suivi des risques et une remontée des informations en cas de détection de problème.

Les contrôles internes sont opérants (faible nombre d'incidents relevés). Les chefs de service travaillent sur une amélioration de la traçabilité de ces contrôles afin de permettre d'opérer les contrôles de niveau 2 dans de bonnes conditions.

## **II.5. Fonction d'audit interne**

CGI Bâtiment a délégué la fonction interne à un membre du Conseil de Surveillance. Conformément à sa politique d'audit interne validée le 16/12/2015, CGI Bâtiment élabore des plans d'audit annuel.

Le plan d'audit 2015/2016, soumis pour avis à la Commission d'Audit et des Risques et validé par le Directoire prévoyait 4 missions qui ont été réalisées :

- Service Promotion : La notation ;
- Service Maisons Individuelles : Etude des défaillances ;
- Service Litige : Le traitement des réclamations ;
- Service Comptabilité : La fraude au Président.

En 2016/2017, le plan d'audit prévoit :

**Service Contentieux : Traitement du sinistre de forte intensité**

Objectif : Analyse du coût du traitement du sinistre et impact en termes d'image pour CGI.

**Service MI-Promotion Immobilière : la politique de souscription**

Objectif : s'assurer que la politique de souscription est respectée et proposer d'éventuelles modifications pour améliorer la gestion du risque.

**Service Comptabilité : Respect des dates de déclarations obligatoires**

Objectif : Valider que le service comptable est bien organisé pour effectuer à bonne date les déclarations en tenant compte notamment du risque homme clé sur la fonction.

**Service Informatique : Arrêt ou fortes perturbations de l'extranet client**

Objectif : Valider que les procédures et les protocoles en place sont appliqués et permettent d'informer les constructeurs et de leur proposer une solution pour la délivrance des garanties en cas d'arrêt du service MI WEB.

## II.6. Fonction actuarielle

La fonction actuarielle contribue à la gestion des risques de CGI Bâtiment, notamment au travers de la modélisation du risque de souscription et du calcul du SCR.

Elle a pour objet de :

- Coordonner le calcul des provisions techniques. Cette évaluation repose sur la sinistralité observée, l'analyse effectuée par les actuaires, et les législations prudentielle et fiscale encadrant les niveaux de provisions ;
- Revoir les méthodologies et les modèles de calcul ;
- Analyser la suffisance et la qualité des données ;
- Comparer les modèles et les données empiriques ;
- Analyser la politique de souscription et la rentabilité ;
- Donner un avis sur l'adéquation des accords de réassurance.

Elle émet également un avis sur le niveau tarifaire des nouveaux produits et sur la politique de cession. Elle est portée par la Secrétaire Générale qui bénéficie de l'accompagnement d'un prestataire extérieur.

## II.7. Type de fonctions et d'activités sous-traitées

### Fonctions clés :

- Fonction clé audit non déléguée mais la réalisation des audits internes peut être déléguée ;
- Actuariat (fonction clé non déléguée mais accompagnement par un prestataire).

### Activité « cœur de métier » critiques ou importantes :

- Délégations de gestion aux courtiers (prospection commerciale, délivrance des attestations nominatives, encaissement de primes, gestion des conventions et des réclamations) ;
- Délégations de tous types à un intermédiaire ou à un tiers (Calculs ORSA, audit externe, courtier, réassurance, gestionnaire de fonds propres pour les placements des actifs/gestion d'actifs).

### Support/outils aux activités cœur de métier (relation de dépendance vis-à-vis d'un tiers) :

- Licence de logiciels permettant la gestion d'activités cœur de métier (comptabilité, paie) ;
- Prestations de services informatiques (Fourniture de stockage de données importantes ou critiques, prestations de services essentielles à la continuité d'activité, développement du système d'information, maintenance ou support des systèmes, création et maintenance du réseau informatique).

## **III. PROFIL DE RISQUE**

### **III.1. Risque de souscription**

- Risque de primes et de réserves
- Risque catastrophe

### **III.2. Risque de marché**

- Risque action
- Risque de spread
- Risque de change
- Risque de taux
- Risque de concentration
- Risque immobilier

### **III.3. Le risque crédit/défaut**

- Risque de liquidité

### **III.4. Risque opérationnel**

### **III.5. Exposition aux risques**

- Scénario 1 : Choc de sinistralité ;
- Scénario 2 : Développement non rentable ;
- Scénario 3 : Fréquence de sinistres moyens.

### III.1. Risque de souscription

Le risque de souscription est le risque majeur de CGI Bâtiment en raison de son secteur d'activité non vie la caution.

Elle est notamment exposée :

- Au risque que le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes ;
- Au risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation ;
- Au risque résultant d'évènements extrêmes ou exceptionnels.

La mise en place de traités de réassurance, en excess loss et en stop loss, permet de limiter les répercussions.

#### ▪ Le risque de primes et de réserve

Le risque de dégradation des résultats techniques pourrait provenir de l'effet ciseau engendré d'une part par l'érosion du tarif et d'autre part par l'augmentation des volumes garantis.

Le marché très concurrentiel ne permet pas d'envisager la possibilité d'augmenter les primes pour faire face aux coûts des futurs sinistres.

La politique de souscription permet une dégradation du SCR lié au résultat du développement de l'activité. Le business plan de l'entreprise prévoit un développement dans le respect strict de nos exigences de souscription.

#### ▪ Le risque catastrophe

Le deuxième risque de souscription relatif au portefeuille de CGI Bâtiment concerne les engagements portés sur les deux grosses expositions en maison individuelle.

Compte tenu de la reprise du marché, ces clients apportent un volume d'engagements en nette progression, les primes correspondantes sont en augmentation bien que le taux soit plus faible que notre taux moyen de souscription en raison de la qualité des constructeurs.

Le risque est atténué par le traité de réassurance dont la portée a été doublée entre 2016 et 2017.

L'impact de la défaillance est également atténué par la prise en compte de cautions bancaires à premières demandes ce qui explique la baisse du risque à fin 2016.



## III.2. Risque de marché

Le portefeuille diversifié dont la gestion est confiée à des mandataires professionnels est positionné sur des supports cotés. Les rentabilités et les options générales de placement sont encadrées par la Commission de Politique Financière.

### ▪ Le risque action

Le risque de baisse du marché actions peut impacter le portefeuille de CGI Bâtiment, la volatilité des actions joue un rôle important. La politique des placements financiers limite la souscription de ces titres en direct.

### ▪ Le risque de spread

Le risque de signature lié à la qualité des émetteurs est significatif. La dégradation du rendement des emprunts d'état a conduit CGI Bâtiment à souscrire d'avantage d'obligations « corporate » ce qui détériore légèrement ce risque malgré l'exigence sur la notation des émetteurs.

### ▪ Le risque de change

L'activité nationale de CGI Bâtiment implique qu'elle soit peu exposée au risque de change. Il est très minoritaire et ne concerne que les titres détenus dans des fonds communs de placement.

### ▪ Le risque de taux

La variation de la courbe des taux, la volatilité de ces derniers et l'environnement actuel (taux bas) amène à bien suivre ce risque car 80% des placements (après mise en transparence) sont sur des supports obligataires. Les nouvelles souscriptions portent sur des taux variables et des positions courtes de duration.

### ▪ Le risque de concentration

La diversification de la souscription du portefeuille titre sur différents émetteurs permet d'atténuer le risque de concentration.

### ▪ Le risque immobilier

CGI Bâtiment n'a pas de placement immobilier.

### III.3. Le risque crédit/défaut

Il concerne principalement les créances détenues sur les réassureurs, le monétaire et les comptes bancaires. Leurs notations ne sont pas inférieures à A ; le placement des traités de réassurance est effectué sur une dizaine de réassureurs pour limiter le risque.

La concentration des comptes bancaires dans un seul établissement bancaire est atténué par la qualité de celui-ci.

- **Risque de liquidité**

Ce risque est extrêmement réduit compte tenu du rapport entre les supports monétaires et comptes bancaires et les règlements des sinistres.

### III.4. Risque opérationnel

Il est particulièrement suivi au travers de la cartographie des risques. Il a été « testé » sur 2016 avec un sinistre de taille significative ; cette dégradation a été maîtrisée de même que les frais généraux.

### III.5. Exposition aux risques

L'exposition aux risques est mesurée par la formule standard dont les résultats sont détaillés dans le chapitre V.

L'ORSA menée en 2016 a permis de projeter l'évolution des risques en fonction des stress-tests détaillés ci-dessous.

Ces stress tests portent sur le risque de souscription, le plus important de CGI Bâtiment :

- Scénario 1 : Choc de sinistralité ;
- Scénario 2 : Développement non rentable ;
- Scénario 3 : Fréquence de sinistres moyens.

Le résultat de ces stress test illustrent la solidité de la couverture de façon pluri-annuelle.

Le scénario le plus défavorable est celui de la perte de plus d'un an de chiffre d'affaires. Dans cette hypothèse, la couverture du SCR reste largement assurée.

## **IV. VALORISATION – EVALUATION DE LA SOLVABILITE**

### **IV.1. Actifs**

### **IV.2. Provisions techniques**

- Provisions de valeurs constatées pour 2016
- Méthodes et options retenues
- Meilleures estimations des engagements
- Calculs de la marge pour risque

### **IV.3. Autres passifs**

### **IV.4. Valorisation des impôts différés**

- Taux d'imposition retenu
- Calcul des assiettes et des impôts différés actifs

### **IV.5. Méthode de valorisation alternatives**

Les actifs et les passifs ont été valorisés selon les principes donnés dans le chapitre II des actes délégués (valorisation des actifs et des passifs).

## IV.1. Actifs

Les montants indiqués dans les tableaux ci-après sont exprimés en k€.

	Valeur Solvabilité II
Goodwill	
Frais d'acquisition différés	
Immobilisations incorporelles	
Actifs d'impôts différés	694
Excédent du régime de retraite	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	

La valeur S2 retenue pour les *Frais d'acquisition différés* est 0, conformément aux règles posées par la directive.

Les actifs d'impôts différés ont été évalués selon la norme IAS12. Leur calcul est détaillé plus loin (IV.4. Valorisation des impôts différés).

Nous avons considéré qu'ils étaient recouvrables en totalité compte tenu du niveau des impôts différés passifs, des résultats prévisionnels du Business Plan et des résultats largement positifs des dernières années.

La valorisation des *Immobilisations incorporelles* et des *Immobilisations corporelles pour usage propre* est portée à zéro compte tenu de l'absence de marché actif pour revendre ces actifs.

	<b>Valeur Solvabilité II</b>
	<b>C0010</b>
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats UC et ir	83 787
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	848
Actions	
Actions – cotées	
Actions – non cotées	
Obligations	21 580
Obligations d'État	
Obligations d'entreprise	21 580
Titres structurés	
Titres garantis	
Organismes de placement collectif	58 359
Produits dérivés	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	
Autres investissements	3 000

Les *Investissements* ont été évalués en valeur de marché pour un total de 83 787 k€.

En juin 2014, CGI Bâtiment a acquis Caron Marketing, entreprise spécialisée dans les études marketing sur les maisons individuelles, évaluée comme les comptes sociaux.

	<b>Valeur Solvabilité II</b>
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	6 547
Non-vie et santé similaire à la non-vie	6 547
Non-vie hors santé	6 547
Santé similaire à la non-vie	

Les *Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance* ont été calculés en meilleure estimation (*best estimate*). Ils ont été ajustés du défaut prévisible des réassureurs.

	<b>Valeur Solvabilité II</b>
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intern	1 615
Créances nées d'opérations de réassurance	52
Autres créances (hors assurance)	491
Actions propres auto-détenues (directement)	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore pa	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 211
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	40
<b>Total de l'actif</b>	<b>96 438</b>

Les *Créances* sont prises à leur valeur de bilan social, soit 2 158 k€ nets de provisions, en considérant qu'elles sont historiquement recouvrées en totalité.

La *Trésorerie* est prise à sa valeur de marché, soit 3 211 k€.

Les *Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus* sont retraités des surcotes obligatoires, les autres montants, étant certains, sont pris à leur valeur de bilan social. La valeur retenue est alors de 40 k€.

**Le total de l'actif ressort à 96 438 k€.**

## IV.2. Provisions techniques

Le portefeuille de CGI Bâtiment est un portefeuille non-vie, de garanties Caution. Il relève de la Line of Business 9. Les engagements sont gérés comme trois « types de gestion » : sinistres relatifs aux Maisons Individuelles, sinistres de promotion immobilière et litiges.

On applique des méthodes de provisionnement basées sur les cadences constatées dans les triangles de règlement à l'exception de quelques sinistres projetés à dire d'experts. Le nombre de sinistres est limité et certains font l'objet de procédures judiciaires d'où l'incertitude dans l'évaluation.

	Valeur Solvabilité II
Provisions techniques non-vie	
Provisions techniques non-vie (hors santé)	19 618
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	18 141
Marge de risque	1 477

### Evolution par rapport à 2015

		BE sinistres		
		brut	cédé	net
Maisons individuelles	fin 2016	15 401 530	6 541 925	8 859 605
	fin 2015	9 080 878	184 262	8 896 616
	évolution	70%	3450%	0%
Promotion	fin 2016	1 844 177	10 023	1 834 154
	fin 2015	2 190 859	20 036	2 170 822
	Evolution	-16%	-50%	-16%
Litiges	fin 2016	895 721	0	895 721
	fin 2015	867 594	0	867 594
	évolution	3%	ns	3%
Ensemble	fin 2016	18 141 428	6 551 948	11 589 480
	fin 2015	12 139 331	204 299	11 935 032
	évolution	49%	3107%	-3%

L'augmentation est principalement lié au sinistre exceptionnel pris en charge par la réassurance.

#### ▪ Calcul de la marge pour risque

Nous avons appliqué la méthode IV proposée dans les spécifications techniques, basée sur les durations de passif.

La marge pour risque s'élève à 1 477 K€.

### IV.3. Autres passifs

Les autres passifs sont les suivants :

	Valeur Solvabilité II
Provisions autres que les provisions techniques	45
Dépôts des réassureurs	518
Passifs d'impôts différés	2 994
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	139
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 133
Autres dettes (hors assurance)	1 635
<b>Total du passif</b>	<b>26 082</b>

L'évaluation des *Provisions autres que les provisions techniques* suit celle utilisée pour le bilan social, soit 45 k€. Il s'agit de litiges en cours avec des tiers.

Les *Dépôts des réassureurs*, *Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires* et *Dettes nées d'opérations de réassurance* étant certaines, c'est la valeur portée au bilan social qui a été utilisée, soit 1 790 k€. au total

Les *Passifs d'impôts différés* ont été évalués sur la norme IAS12, selon la même méthode que pour les impôts différés actifs.

Les *Autres dettes* sont retraitées de la valeur des décotes obligataires, les autres montants, étant certains, sont pris à leur valeur de bilan social.

**Le Total du passif ressort à 26 082 k€ et l'Excédent de l'actif sur le passif s'élève à 70 355 k€.**

## **V. GESTION DU CAPITAL**

### **V.1. Fonds propres**

### **V.2. SCR et MCR**

- Capacité d'absorption par les impôts différés
- Risque de souscription
- Risque de marché

### **V.3. Formule standard/Modèle interne**

### **V.4. Résultats de souscription**



## V.1. Fonds propres

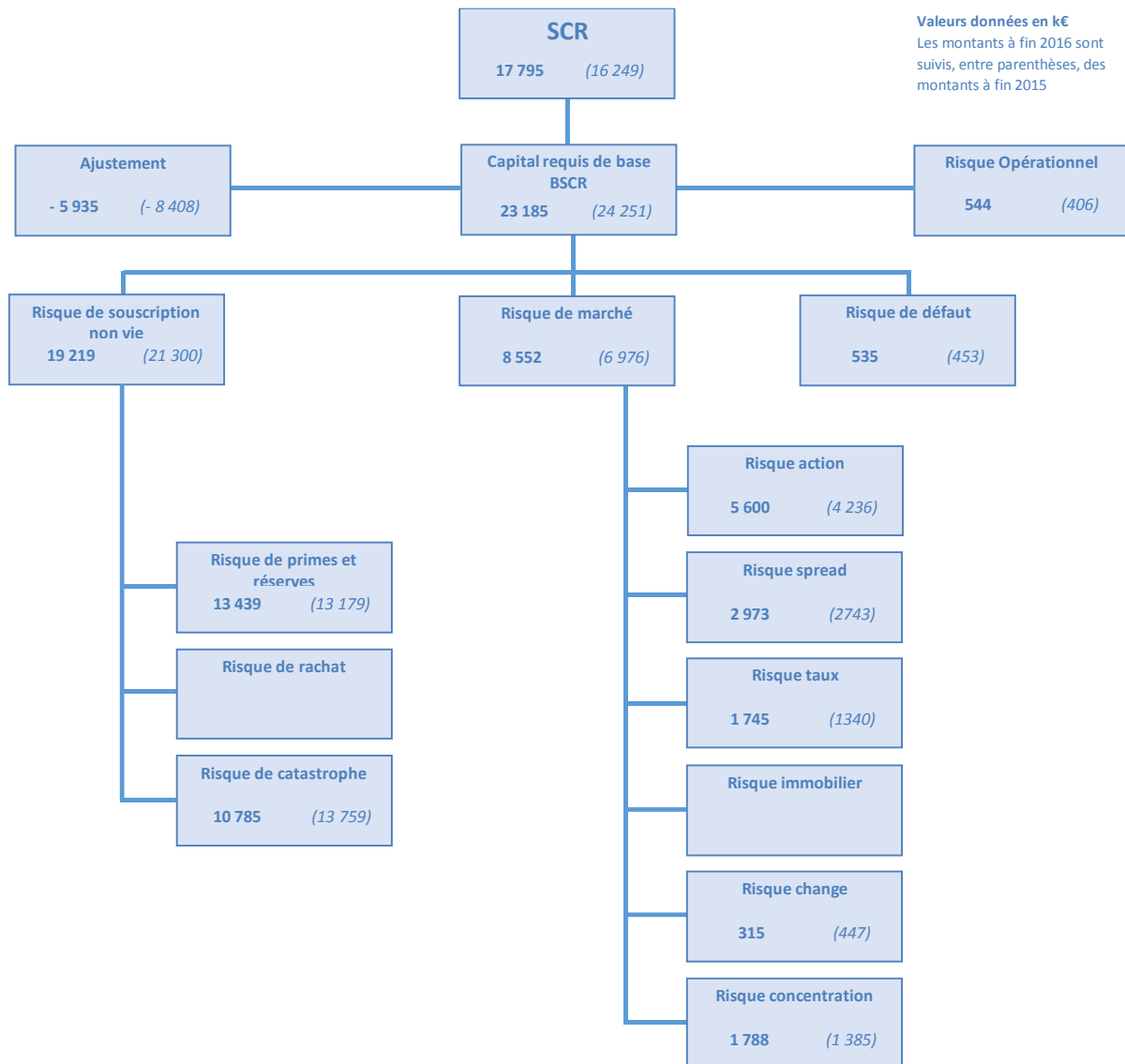
Les fonds propres sont calculés à partir de l'écart entre l'actif et le passif évalués en valeur Solvabilité 2.

Ces fonds propres sont composés exclusivement du capital de la société, pour 20 888 k€, des autres réserves et de la réserve de réconciliation, respectivement 38 437 k€ et 9 360 k€.

Ils sont égaux à l'actif net valorisé en Solvabilité 2 (70 355 k€).

On retranche les distributions prévues de dividendes pour obtenir les fonds propres éligibles à la couverture des existences de capital. Ils s'élèvent donc à 68 684 k€. Ils ont été classés en Tier1.

## V.2. SCR et MCR



Le SCR a été calculé par la formule standard.

La décomposition est la suivante :

	Fin 2016	Fin 2015	Evolution	
<b>SCR</b>	<b>17 795</b>	<b>16 249</b>	<b>1 546</b>	<b>10%</b>
Coefficient Adj	- 5 935	- 8 408	2 473	-29%
SCR opérationnel	544	406	138	34%
BSCR	23 185	24 251	- 1 065	-4%
SCR non vie	19 219	21 300	- 2 081	-10%
SCR marché	8 552	6 976	1 576	23%
SCR de défaut	535	453	82	18%
SCR vie	0	0	0	
SCR santé	0	0	0	
SCR incorporel	0	0	0	
Effet de diversification	- 5 121	- 4 479	- 642	14%

Le MCR s'élève à 4 449 k€ (4 062 k€ à fin 2015).

**Les fonds propres éligibles, de 68.684 k€ couvrent ainsi le MCR à 1 544 % (1 595 % fin 2015) et le SCR à 386% (399 % fin 2015).**

- **Risque de souscription**

Le risque de souscription diminue en raison de la mise en place d'une atténuation du risque sur les concentrations de garantie importantes du risque de catastrophe.

- **Risque de marché**

Le risque de marché augmente en 2016 en raison de l'évolution de la structure du portefeuille et de l'exposition au risque action au travers des OPCVM.

### V.3. Formule standard/Modèle interne

Sans objet

## SYNTHESE 2016

Il ressort des travaux menés sur la solvabilité et la situation financière de CGI Bâtiment menés au cours de l'exercice 2016 que la société est solvable.

L'exigence de solvabilité imposée par le législateur concerne la couverture par les fonds propres du Minimum de Capital Requis (MCR), d'une part, et du Capital de Solvabilité Requis (SCR), d'autre part. Cette couverture est largement assurée, puisque le taux de couverture s'élève à 1544% pour le MCR et 386% pour le SCR.

L'environnement économique de CGI Bâtiment s'est amélioré en 2016 bien qu'elle ait été confrontée à un sinistre majeur durant l'exercice. Son impact a été largement atténué par l'intervention de la réassurance qui n'a pas pénalisé la couverture du SCR.

Le risque de souscription est le risque majeur de la société. Il est en diminution par rapport à 2015 en raison de la réduction du risque catastrophe lié à la prise en compte d'un engagement hors bilan reçu.

La légère dégradation du SCR provient du risque de marché dont le calcul a été pénalisé par l'absence de mise en transparence de certains fonds.

Il n'y a pas eu d'évolution de la gouvernance ni des méthodes et des politiques au cours de cet exercice.



**Bilan**  
**S.02.01.01.01**

		Valeur Solvabilité II	(valeur comptes légaux)
		C0010	C0020
<b>Actifs</b>			
Goodwill	R0010		
Frais d'acquisition différés	R0020		1 250 606,00
Immobilisations incorporelles	R0030		
Actifs d'impôts différés	R0040	693 592,00	
Excédent du régime de retraite	R0050		
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060		304 536,00
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	83 786 890,00	77 651 029,00
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080		
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	848 000,00	848 000,00
Actions	R0100	0,00	
Actions – cotées	R0110	0,00	
Actions – non cotées	R0120		
Obligations	R0130	21 580 050,00	21 592 121,00
Obligations d'État	R0140		
Obligations d'entreprise	R0150	21 580 050,00	
Titres structurés	R0160		
Titres garantis	R0170		
Organismes de placement collectif	R0180	58 358 840,00	52 210 908,00
Produits dérivés	R0190	0,00	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200		
Autres investissements	R0210	3 000 000,00	3 000 000,00
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220		
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0,00	
Avances sur police	R0240		
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250		
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260		
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	6 546 861,00	6 533 522,00
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	6 546 861,00	6 533 522,00
Non-vie hors santé	R0290	6 546 861,00	6 533 522,00
Santé similaire à la non-vie	R0300		
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0,00	
Santé similaire à la vie	R0320		
Vie hors santé, UC et indexés	R0330		
Vie UC et indexés	R0340		
Dépôts auprès des cédantes	R0350		
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 615 129,00	1 615 129,00
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	52 311,00	52 311,00
Autres créances (hors assurance)	R0380	490 971,00	490 971,00
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390		
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 211 379,00	3 211 379,00
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	40 485,00	53 767,00
<b>Total de l'actif</b>	R0500	96 437 618,00	91 163 250,00
<b>Passifs</b>			
Provisions techniques non-vie	R0510	19 618 274,00	27 991 298,00
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	19 618 274,00	27 991 298,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530		
Meilleure estimation	R0540	18 141 428,00	
Marge de risque	R0550	1 476 846,00	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0,00	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570		
Meilleure estimation	R0580		
Marge de risque	R0590		
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0,00	0,00
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0,00	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620		
Meilleure estimation	R0630		
Marge de risque	R0640		
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0,00	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660		
Meilleure estimation	R0670		
Marge de risque	R0680		
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0,00	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700		
Meilleure estimation	R0710		
Marge de risque	R0720		
Autres provisions techniques	R0730		
Passifs éventuels	R0740		
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	45 000,00	45 000,00
Provisions pour retraite	R0760		
Dépôts des réassureurs	R0770	517 784,00	517 784,00
Passifs d'impôts différés	R0780	2 994 063,00	
Produits dérivés	R0790		
Dettes envers des établissements de crédit	R0800		
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810		
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	138 977,00	138 977,00
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 133 054,00	1 133 054,00
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1 635 170,00	2 107 819,00
Passifs subordonnés	R0850	0,00	0,00
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860		
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870		
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880		
<b>Total du passif</b>	R0900	26 082 322,00	31 933 932,00

Excédent d'actif sur passif	R1000	70 355 296,00	59 229 318,00
-----------------------------	-------	---------------	---------------